REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2145

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôles de compétitivité Lyonbiopole, Axelera et Techtera - Attribution de subventions à la société Conofrance CTI-Biotech pour son projet 3D Oncochip, à la société ElsaLys Biotech pour son projet Tyromab, à la société Arobas Technologies pour son projet Thermofip et à la société Europrotect pour son projet Etincels2

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2145

commission principale :	développement économique, numérique, insertion et emploi
objet :	**Pôles de compétitivité Lyonbiopole, Axelera et Techtera - Attribution de subventions à la société Conofrance CTI-Biotech pour son projet 3D Oncochip, à la société ElsaLys Biotech pour son projet Tyromab, à la société Arobas Technologies pour son projet Thermofip et à la société Europrotect pour son projet Etincels2**
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, l'Etat français a lancé en 2004 une nouvelle politique industrielle. Les pôles de compétitivité ont ainsi été créés pour mobiliser les facteurs clefs de la compétitivité au premier rang desquels figure la capacité d'innovation et pour développer la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs.

A partir d'une vision partagée par les différents acteurs, chaque pôle de compétitivité élabore sa propre stratégie et a pour principale mission de :

- concrétiser des partenariats entre les différents acteurs ayant des compétences reconnues et complémentaires,

- promouvoir un environnement global favorable à l'innovation et aux acteurs du pôle en conduisant des actions d'animation, de mutualisation ou d'accompagnement des membres du pôle sur des thématiques telles que l'accès au financement privé, le développement à l'international, la propriété industrielle, la gestion prévisionnelle des compétences et les ressources humaines, etc.,

- faire émerger des projets collaboratifs stratégiques de recherche et développement (R&D) qui peuvent bénéficier d'aides publiques, notamment, auprès du fonds unique interministériel (FUI).

II - Objectifs de la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon compte aujourd'hui 6 pôles de compétitivité sur son territoire. Ces pôles de compétitivité sont des éléments incontournables de l'écosystème local d'innovation et viennent renforcer les filières prioritaires identifiées dans le cadre de la stratégie de soutien à l'innovation de la Métropole.

La Métropole accompagne, entre autres, les pôles de compétitivité dans le domaine :

- des sciences de la vie : Lyonbiopôle, pour les acteurs de la santé,
- des cleantech : Axelera pour la filière chimie-environnement et Techtera pour la filière des textiles techniques et matériaux souples,
- du numérique : Imaginove pour la filière des contenus numériques et créatifs,
- de l'énergie : Ternerrdis.

La Métropole soutient cette dynamique d'innovation et de compétitivité en finançant :

- la réalisation des plans d'actions annuels des pôles de compétitivité (mise en relation, usine à projets, accompagnement des entreprises, internationalisation, recherche de financement, journées d'information, etc.),

- la création et le développement d'outils structurants et mutualisés de R&D issus des dynamiques impulsées par les pôles (plateforme mutualisée d'innovation AxelOne etc.),

- les projets collaboratifs de R&D labellisés par les pôles soumis aux appels à projets du FUI.

III - Proposition de financement des projets de R&D retenus à l'issue du 23° appel à projets du FUI

Pour le 23° appel à projets du FUI, la Métropole propose de soutenir 3 projets retenus officiellement par l'État. Le projet 3D Oncochip labellisé par Lyonbiopôle, le projet Thermofip labellisé par Axelera et le projet Etincels2 labellisé par Techtera.

A la suite de l'implantation de la société ElsaLys Biotech qui a prévu de réaliser l'ensemble de ses activités dont celles de R&D sur le territoire métropolitain, la Métropole propose également de soutenir le projet Tyromab labellisé par Lyonbiopôle et retenu à l'issue du 20° appel à projets du FUI.

1° - Le projet 3D Oncochip

Le développement de la médecine personnalisée contre le cancer nécessite la production de modèles biologiques humains fiables, robustes, reproductibles, prédictifs pour accélérer le développement pharmaceutique et en particulier dans le champs des immunothérapies. Co-labellisé par Lyonbiopole et Minalogic, le projet 3D Oncochip a pour objectif de créer des puces biologiques constituées de micro-tumeurs 3D sur des plaques microstructurées. Ce projet rassemble 4 partenaires : 2 laboratoires de recherche et 2 PME.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaires	Coût complet Assiette éligible (en €)	Montant total d'aides (en €)	État (FUI) (en €)	Métropole de Lyon (en €)	Région Auvergne-Rhône-Alpes (en €)	Grenoble Métropole (en €)
SARL Conofrance CTI-Biotech	1 428 809	642 964	222 964	210 000	210 000	-
Partenaire 2		183 000	183 000			
Partenaire 3		149 958	149 958			
Partenaire 4		159 666				159 666
TOTAL	**2 116 582**	**1 135 588**	**555 922**	**210 000**	**210 000**	**159 666**

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 210 000 € au profit de la société Conofrance CTI-Biotech pour la réalisation du projet 3D Oncochip.

2° - Le projet Thermofip

Le marché des pièces plastiques des circuits de refroidissement et d'huile est en évolution rapide en raison des mutations dans l'architecture des moteurs. Ainsi, les composants actifs comprenant actionneurs et valves devraient voir leur marché tripler d'ici 2025, ce qui représente un enjeu fondamental pour les fabricants de pièces et pour les fournisseurs de matières plastiques.

Labellisé par Axelera, le projet Thermofip, auquel participe la société Arobas technologies, a pour objectif de développer une technologie de simulation qui donnera aux partenaires du projet la possibilité d'améliorer leur part de marché et leur rentabilité en se positionnant sur des pièces les plus innovantes.

Une simulation pertinente du vieillissement permettra de pouvoir réaliser des pièces complexes allégées sans perte de durabilité, avec des temps de développement maintenus ou améliorés. Un allègement de l'ordre de 20 % sur les pièces concernées est envisageable.

Le projet rassemble 11 partenaires : 3 grandes entreprises, 1 entreprise de taille intermédiaire, 4 PME, 1 laboratoire d'école, 1 laboratoire de recherche et 1 association.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaires	Coût complet - Assiette éligible (en €)	Montant total d'aides (en €)	Etat (FUI) (en €)	Métropole de Lyon (en €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (en €)	Région Grand Est (en €)	Région Île-de-France (en €)	Région Pays de la Loire (en €)
Partenaire 1		279 084	-	-	279 084	-	-	-
Partenaire 2		50 234	16 464	-	-	-	-	33 770
Partenaire 3		219 282	96 681	-	-	122 601	-	-
Partenaire 4		234 460	234 460	-	-	-	-	-
AROBAS Technologies	426 948	192 127	-	192 127	-	-	-	-
Partenaire 6		209 793	209 793	-	-	-	-	-
Partenaire 7		119 154	119 154	-	-	-	-	-
Partenaire 8		176 296	-	-	176 296	-	-	-
Partenaire 9		163 949	-	-	-	-	163 949	-
Partenaire 10		29 870	29 870	-	-	-	-	-
Partenaire 11		100 500	100 500	-	-	-	-	-
Total	**4 344 902**	**1 774 749**	**806 922**	**192 127**	**455 380**	**122 601**	**163 949**	**33 770**

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 192 127 € au profit de la société Arobas Technologies pour la réalisation du projet Thermofip.

3° - Le projet Etincels2

Labellisé par Techtera, le projet Etincels2, coordonné par la société Europrotect a pour objectif de développer un système combiné non-feu et connecté composé d'un vêtement, d'un sous-vêtement et d'un gant fonctionnant en synergie permettant de limiter et de prévenir le porteur du risque de stress thermique. Les structures textiles composant la protection multicouche actuelle seront repensées et l'innovation électronique sera développée pour garantir une fiabilité et une simplicité du traitement et de l'exploitation des données.

Le projet rassemble 9 partenaires : 1 entreprise de taille intermédiaire, 5 PME, 1 établissement public, 1 centre technique et 1 laboratoire de recherche.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaires	Coût complet - Assiette éligible (en €)	Montant total d'aides (en €)	Etat (FUI) (en €)	Communauté de communes des Montagnes du Giffre (Haute-Savoie) (en €)	Métropole de Lyon (en €)	Région Auvergne-Rhône-Alpes (en e)	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (en €)
Europrotect	493 838	222 227	-	-	111 113	111 114	-
Partenaire 2		132 764	132 764	-	-	-	-
Partenaire 3		127 651	58 678	-	-	-	68 973
Partenaire 4		156 573	156 573	-	-	-	-

Partenaires	Coût complet - Assiette éligible	Montant total d'aides	Etat (FUI)	Communauté de communes des Montagnes du Giffre (Haute-Savoie)	Métropole de Lyon	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Partenaire 5		191 250	83 750	-	-	-	107 500
Partenaire 6		150 368	66 333	-	-	-	84 035
Partenaire 7		77 991	-	-	-	77 991	-
Partenaire 8		237 524	-	-	-	237 524	-
Partenaire 9		120 189	115 189	5 000	-	-	-
Total	**3 156 704**	**1 416 537**	**613 287**	**5 000**	**111 113**	**426 629**	**260 508**

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 111 113 € au profit de la société Europrotect pour la réalisation du projet Etincels2.

4° - Le projet Tyromab

Tyromab est un projet répondant à une double ambition. Il vise en premier lieu à développer la filière de la bioproduction française, le marché de la bioproduction étant actuellement essentiellement détenu par des grands groupes hors territoire français. Il vise également à lutter contre le cancer grâce au développement d'un anticorps thérapeutique contre le cancer de la vessie métastatique et le leiomyosarcome. Le cancer de la vessie est la 11° cause de cancer dans le monde et se classe au 7° rang des cancers les plus fréquents en France. Il n'existe pas à l'heure actuelle de traitement et encore moins de thérapie ciblée pour les cancers invasifs de la vessie. Par ailleurs, concernant le sarcome, il s'agit d'une tumeur cancéreuse rare, classifiée comme maladie orpheline qui affecte environ 4 000 individus par an en France. Ce projet rassemble 2 PME et un centre de recherche.

Le projet Tyromab a été retenu dans le cadre du 20° appel à projet du FUI et a été soutenu, pour la société Elsalys, par la Région Grand Est, en raison de son implantation dans cette région lors du dépôt du dossier.

Le 1er décembre 2016 les équipes de Recherche et développement d'ElsaLys Biotech ont emmenagé à Lyon afin de bénéficier du tissu industriel de l'agglomération riche en biotechnologies et de se rapprocher de ses investisseurs. Ce déménagement a eu pour conséquence l'arrêt du versement des aides octroyées par la région Grand Est.

Compte tenu de ce nouveau contexte la société Elsalys a sollicité les collectivités de notre territoire pour soutenir financièrement le projet à hauteur des 254 800 € restant à percevoir. La répartition suivante a été proposée entre les financeurs locaux :

- financement Région Auvergne-Rhône-Alpes : 174 800 €,

- financement Métropole de Lyon : 80 000 €.

Le plan de financement pour le projet est le suivant :

Partenaires	Coût complet Assiette éligible (en €)	Montant total d'aides (en €)	Etat (en €)	Région Grand Est/Strasbourg Métropole (en €)	Région Auvergne-Rhône Alpes (en €)	Métropole de Lyon (en €)
ElsaLys Biotech	1 555 555	700 000	159 000	286 200	174 800	80 000
Partenaire 2		541 000			541 000	
Partenaire 3		330 000	330 000			
Total	**3 196 868**	**1 571 000**	**489 000**	**286 200**	**715 800**	**80 000**

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 80 000 € au profit de la société ElsaLys Biotech pour la réalisation du projet Tyromab.

Ces subventions sont attribuées selon les modalités définies dans les conventions de subvention faisant l'objet de la présente délibération.

Elles sont allouées sur la base du régime cadre exempté n° SA 40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation pris sur la base du règlement général d'exemption n° 651/2014 par catégorie adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014.

Un comité de suivi animé par l'État sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la poursuite de l'intervention de la Métropole de Lyon sur les projets de recherche et de développement (R&D) et autres projets d'investissement labellisés par les pôles de compétitivité Lyonbiopôle (santé), Axelera (chimie environnement) et Techtera (textiles et matériaux souples),

b) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 210 000 € pour la période 2017-2020 au profit de la société Conofrance CTI-Biotech dans le cadre du projet de R&D 3D Oncochip labellisé par le pôle de compétitivité Lyonbiopôle,

c) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 192 127 € pour la période 2017-2021 au profit de la société Arobas technologies dans le cadre du projet de R&D Thermofip labellisé par le pôle de competitivité Axelera,

d) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 111 113 € pour la période 2017-2020 au profit de la société Europrotect dans le cadre du projet de R&D Etincels2 labellisé par le pôle de compétitivité Techtera,

e) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 80 000 € pour la période 2017-2019 au profit de la société Elsalys Biotech dans le cadre du projet de R&D Tyromab labellisé par le pôle de competitivité Lyonbiopôle,

f) - les conventions de subvention à passer entre la Métropole de Lyon et les sociétés Conofrance CTI-Biotech, Elsalys Biotech, Arobas technologies et Europrotect définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international individualisée sur l'opération n° 0P02O2864 le 21 septembre 2015 pour un montant de 4 000 000 €.

4° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants :

a) - pour la société Conofrance CTI-Biotech - compte 20421 - fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 63 000 € pour 2017, 52 500 € pour 2018, 52 500 € pour 2019 ; 42 000 € pour 2020,

b) - pour la société Arobas technologies - compte 20421 - fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 57 638 € en 2017, 48 032 € en 2019, 48 032 € en 2020, 38 425 € en 2021,

c) - pour la société Europrotect - compte 20421 - fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 33 334 € en 2017, 27 778 € en 2018, 27 778 € en 2019 et 22 223 € en 2020,

d) - pour la société Esalys Biotech - compte 20421 - fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : pour 40 000 € 2017 et 40 000 € pour 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.